Nations Unies A/59/159*

Assemblée générale

Distr. générale
30 août 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 114 de l'ordre du jour provisoire**

Plan des conférences

Rapport du Secrétaire général***

Résumé

Dans sa résolution 58/250, intitulée « Plan des conférences », l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui rendre compte de l'utilisation des services et installations de conférence, des questions relatives à la documentation et aux publications, des questions relatives à la traduction et à l'interprétation et de l'utilisation de la technologie de l'information. Comme l'Assemblée générale l'y a invité dans cette résolution, le Secrétaire général présente un seul rapport sur l'ensemble de ces questions au lieu d'y consacrer plusieurs documents.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.
** A/59/150.
*** La soumission tardive du présent document tient à ce qu'il fallait vérifier les informations statistiques qui y figurent.

04-43929* (F) 310804 310804

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1	3
II.	Calendrier des conférences et réunions	2–33	3
	A. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2005	2	3
	B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence	3–30	3
	1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU et consultations et correspondance avec ces organes au sujet de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition	3–14	3
	a) Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU	3–13	
	b) Consultations et correspondance avec certains organes au sujet de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition	14	
	2. Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres	15–21	6
	3. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence	22–30	8
	a) Office des Nations Unes à Nairobi	22–24	8
	b) Centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique	25–30	8
	C. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la première section de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale	31–33	9
III.	Questions relatives à la documentation et aux publications	34–46	9
	A. Soumission, délai de parution et mode de distribution des documents	34–35	9
	B. Respect des règles fixant le nombre maximum de pages des documents	36–46	10
IV.	Questions relatives à la traduction et à l'interprétation	47–51	14
	A. Postes des services linguistiques	47–49	14
	B. Réunions d'information	50–51	15
V.	Technologies de l'information	52–55	15
VI.	Organisation des travaux	56–60	16
	Possibilité d'adopter un cycle biennal pour l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Plan de conférences »	56–60	16
Annexes			
I.	Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'ONU		18
II.	Statistiques sur la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres dans les quatre lieux d'affectation		37
III.	Demandes d'organisation de réunions pendant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale		40

I. Introduction

1. À sa session d'organisation, le 25 mars 2004, le Comité des conférences a adopté l'ordre du jour de ses travaux, qui a été publié sous la cote A/AC.172/2004/1. Le Comité a décidé que la plupart des questions figurant à son ordre du jour seraient traitées dans deux rapports, l'un consacré à la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et l'autre renfermant des statistiques et des analyses se rapportant aux divers sujets qui relèvent du point de l'ordre du jour intitulé « Plan des conférences ». Le présent rapport, qui a été établi en application de cette directive, porte sur les sujets concernant le plan des conférences.

II. Calendrier des conférences et réunions

A. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2005

2. Le projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2005 sera publié dans un additif au présent rapport.

B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence

1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU et consultations et correspondance avec ces organes au sujet de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition

a) Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU

3. L'annexe I du présent rapport contient des statistiques relatives à l'utilisation prévue et effective des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2003, établies selon la méthode approuvée par le Comité des conférences à sa 348e séance, le 18 mai 1993. On trouvera au début de l'annexe l'explication des têtes de colonne du tableau qui y figure. Ces statistiques comprennent les indices de conformité et de disponibilité qui, pour les organes ayant leur siège à New York, Genève, Vienne et Nairobi, illustrent respectivement la proportion de documents de présession parus dans les délais et la manière dont la publication de ces documents s'est échelonnée.

4. Le temps consacré à des réunions informelles ou à des consultations qui ont lieu avant le début ou après la clôture d'une séance officiellement programmée ou à la place de cette séance n'entre pas dans le calcul du temps de réunion perdu, à condition que ces réunions ou consultations utilisent les mêmes services que la séance programmée et que le Secrétariat ait été averti de leur tenue.

Analyse des statistiques

5. Les taux d'utilisation des services de conférence relevés pour les différents organes considérés figurent dans le tableau de l'annexe I. La méthode de calcul du taux d'utilisation a été revue afin de faire de ce taux un indicateur plus conforme à l'esprit dont procède la formule. Précédemment, en cas d'annulation de séance, la

réaffectation des services prévus pour l'organe considéré était portée au crédit de cet organe (colonne E du tableau) que l'organe bénéficiaire de la réaffectation soit ou non apparenté au premier. Cette année, tout en retenant les mêmes critères d'utilisation que l'an dernier, le Secrétariat a inclus dans une nouvelle colonne (*) le nombre des réaffectations au profit d'organes apparentés. Le chiffre porté dans la colonne (**) est le taux d'utilisation obtenu en ne portant au crédit d'un organe que les réaffectations de services au profit d'organes apparentés. La raison pour laquelle il est suggéré de retenir cette distinction est que la réaffectation de services au profit d'un organe apparenté à celui qui y a renoncé peut procéder d'une décision programmée et motivée par des considérations fonctionnelles, tandis que la réaffectation de services au profit d'un organe non apparenté relève d'une décision de gestion qui appartient aux services de conférence, et non pas à l'organe qui renonce à utiliser les services prévus. Cette décision est aussi prise compte tenu des autres demandes de service de séance, considération qui échappe à l'organe dont une réunion a été annulée.

6. Pour 2003, le taux global d'utilisation s'établit à 77 %. Ce chiffre a été obtenu en additionnant les données figurant dans les six colonnes pour tous les organes et les quatre centres de conférences considérés et en traitant ces totaux comme s'ils se rapportaient à un seul organe, soit :

	Nombre de réunions										
Centre de conférences	*A (programmées)*	*B (additionnelles)*	*C (annulées)*	*D (tenues)*	*E (annulées avec réaffectation de services)*	*	*F (nombre de minutes perdues)*	*2001 TU*	*2002 TU*	*2003 TU*	**
New York	1 252	38	317	973	136	28	38 055	65	68	70	61
Genève	628	11	22	617	0	0	9 070	84	87	89	89
Vienne	186	0	2	184	0	0	4 285	84	85	86	86
Nairobi	29	1	1	29	0	0	65	97	100	95	95
Total	**2 095**	**50**	**342**	**1 803**	**136**	**28**	**51 475**	**74**	**75**	**77**	**72**

* Réaffectations de services au profit d'organes apparentés.

** Taux d'utilisation calculé en ne déduisant du nombre de séances annulées que les réaffectations de services au profit d'organes apparentés.

7. Le taux d'utilisation pour 2003 (77 %) est supérieur de deux points à celui relevé pour 2002 et de trois points à celui de 2001. L'amélioration constatée depuis 2001 l'a été pour les quatre centres de conférences. Toutefois, dans le cas de New York, où il y a eu au total 136 annulations avec réaffectation de services, le taux d'utilisation tomberait de 70 % à 61 % si seules les 28 annulations avec réaffectation de services au profit d'organes apparentés étaient déduites du nombre total d'annulations. Le taux global d'utilisation s'en trouverait ramené de 77 % à 72 %.

8. Pour faciliter les comparaisons, le tableau ci-après indique la distribution des sessions des organes compris dans l'échantillon en fonction des taux d'utilisation.

Taux d'utilisation (pourcentage)	*Nombre de sessions*		
	2001	*2002*	*2003*
0-19	1	1	1
20-29	1	0	0
30-39	1	1	0
40-49	2	3	0
50-59	8	4	9
60-69	12	8	6
70-79	14	14	13
80-100	36	39	41
Total	**75**	**70**	**70**

9. La norme correspondant à un taux d'utilisation de 80 % a été atteinte ou dépassée en 2003 pour 59 % des sessions des organes compris dans l'échantillon, contre 56 % en 2002 et 48 % en 2001.

10. Le tableau ci-après indique, pour 2003, la distribution des sessions des organes compris dans l'échantillon en fonction du ratio des séances :

Ratio des séance (pourcentage)	*Nombre de sessions*
10-19	0
20-29	0
30-39	1
40-49	0
50-59	3
60-69	4
70-79	3
80-89	12
90-100+	47
Total	**70**

11. Il ressort du tableau qu'en 2003, le ratio des séances a été égal ou supérieur à 80 % pour 84 % des sessions des organes inclus dans l'échantillon.

12. Le tableau ci-après indique, toujours pour 2003, la distribution des sessions des organes considérés en fonction de l'indice de fiabilité de la planification.

Indice de fiabilité de la planification (pourcentage)	*Nombre de sessions*
0-39	2
40-49	0
50-59	6
60-69	3
70-79	5
80-89	13
90-100	41
Total	**70**

13. Ainsi, en 2003, l'indice de fiabilité de la planification a atteint ou dépassé 80 % pour 77 % des sessions des organes compris dans l'échantillon.

b) Consultations et correspondance avec certains organes au sujet de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition

14. En vue d'améliorer le taux d'utilisation des services de conférence et en application du paragraphe 2 de la section II.A de la résolution 58/250 de l'Assemblée générale, des consultations ont eu lieu entre les responsables de la gestion des conférences et des services techniques de secrétariat et les organes qui sous-utilisent fréquemment les services mis à leur disposition; ces consultations ont été consacrées à l'examen de la manière dont ces organes ont, dans le passé, utilisé les services mis à leur disposition et à l'élaboration de propositions portant sur la réduction des services programmés et de la durée ou du nombre des sessions des organes concernés; les propositions acceptées par lesdits organes ont été appliquées. Parmi les organes visés par les mesures convenues figurent les grandes commissions de l'Assemblée générale et des groupes d'experts; il s'agit, en fonction des habitudes de consommation de services des organes considérés et du programme de travail de leurs sessions à venir, de mieux faire coïncider les services programmés et leurs besoins réels. Dans le même esprit, le Président du Comité des conférences, avec le concours des responsables de la gestion des conférences et la collaboration des unités qui fournissent les services techniques de secrétariat, a examiné avec les présidents des organes dont le taux d'utilisation des services mis à leur disposition est constamment inférieur à la norme les moyens d'y remédier.

2. Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres

15. Des services d'interprétation sont fournis pour les réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres qui en font la demande; ils le sont au cas par cas et conformément à la pratique établie, c'est-à-dire essentiellement par réaffectation de services prévus pour des séances d'organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des conférences et réunions. Par sa résolution 56/242 (sect. II, par. 18), l'Assemblée générale avait décidé de prévoir au budget de l'exercice biennal 2002-2003 toutes les ressources nécessaires à la prestation de ces services. Elle a réaffirmé cette décision au paragraphe 14 de la

section II.A de sa résolution 57/283 B, et rappelé cette réaffirmation au paragraphe 15 de la section II.A de sa résolution 58/250.

16. Les statistiques, ventilées par groupe, qui figurent à l'annexe II du présent rapport et les analyses ci-après portent sur les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres tenues dans les quatre centres de conférences.

Analyse des statistiques

17. À New York, les 835 demandes de réunion sans services d'interprétation présentées pendant la période allant du 1er mai 2003 au 30 avril 2004 ont toutes été satisfaites. Sur les 243 demandes de prestation de services d'interprétation pour des réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres présentées durant la même période, 211, ou 87 %, ont été satisfaites.

18. À Genève, les 74 demandes de réunion avec services d'interprétation et les 258 demandes de réunion sans services d'interprétation présentées durant la même période ont toutes été satisfaites. À Vienne, les 306 demandes portant uniquement sur la mise à disposition de salles ont aussi toutes été satisfaites. Aucun demande de prestation de services d'interprétation pour des réunions de groupes régionaux ou autres groupes importants d'États Membres n'a été présentée durant la période considérée. À Nairobi, les 114 demandes de réunion sans services d'interprétation ont toutes été satisfaites, et des services d'interprétation ont été fournis pour 10 des 11 réunions pour lesquelles ils avaient été demandés.

19. On trouvera à l'annexe II des statistiques ventilées par groupe pour les quatre centres de conférences.

Conclusion

20. **Pour la période allant du 1er mai 2003 au 30 avril 2004, 90 % des demandes de prestation de services d'interprétation présentées pour des réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres ont pu être satisfaites, proportion légèrement inférieure aux 92 % enregistrés pour la période allant de mai 2002 à avril 2003, et inférieure de huit points au pourcentage constaté pour la période allant de mai 2001 à avril 2002. Toutefois, pendant la période de référence de 2003-2004, le nombre total des réunions avec services d'interprétation de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres a été supérieur de 10 % et 21 %, respectivement, aux chiffres enregistrés pour les périodes correspondantes de 2002-2003 et 2001-2002**.

Indicateurs d'utilisation

21. Le nouveau système de gestion en ligne des réunions permet, non seulement pour les réunions prévues au calendrier des conférences et réunions, mais aussi pour celles de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, de déterminer dans quelle mesure les services prévus ont été utilisés et d'évaluer les pertes de temps de séance qui résultent de ce que des réunions sont annulées, commencent en retard ou sont écourtées. Lorsque des services prévus pour un organe dont les réunions sont inscrites au calendrier des conférences sont réaffectés au profit d'un groupe régional ou d'un autre groupe important d'États Membres

pour une réunion dont l'objet est apparenté à celui de la réunion annulée, cette réaffectation est portée au crédit de l'organe dont la réunion a été annulée, de sorte que l'annulation n'entre pas en ligne de compte dans le calcul du taux d'annulation établi pour ledit organe. Le système de gestion en ligne des réunions permet de garder trace des cas où les services ainsi réaffectés au profit d'un groupe régional ne sont pas utilisés ou ne le sont que partiellement. Ainsi, on pourrait envisager de calculer des taux d'utilisation, des indices de fiabilité de la planification et des ratios de séances pour les groupes en question.

3. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence

a) Office des Nations Unies à Nairobi

22. L'utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) a régulièrement progressé depuis la création, en 2001, d'un service d'interprétation permanent (voir document A/58/530).

23. Les résolutions de l'Assemblée générale traitant de l'utilisation des installations de conférence de l'ONUN ont toutes été portées à l'attention du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et des secrétaires exécutifs des conventions administrées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Pour ce qui est des conventions, il y a lieu de signaler que c'est aux États parties qu'il appartient de décider où ils tiennent leurs conférences et réunions. Il est à noter aussi que parmi les conventions administrées par le PNUE, celle relative à l'ozone est la seule dont le secrétariat est sis à Nairobi (Secrétariat de l'ozone).

24. Les sessions ordinaires des Conseils d'administration du PNUE et d'ONU-Habitat se sont toujours tenues à Nairobi, mais il est loisible à ces organes de tenir ailleurs leurs sessions extraordinaires, avec l'assentiment du Comité des conférences. L'action menée pour accroître le nombre des réunions qui se tiennent au centre de conférences de l'ONUN se poursuivra.

b) Centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique

25. Dans sa résolution 58/250 (sect. II.A, par. 1), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer d'étudier toutes les formules qui pourraient permettre d'intensifier encore l'utilisation du Centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

26. Parmi les mesures déjà prises pour améliorer le taux d'utilisation du Centre de conférences de la CEA figure l'intensification de la campagne promotionnelle lancée pour inciter les institutions des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales internationales, les missions diplomatiques, les organisations locales et le secteur privé à utiliser le Centre. Un plan d'action a été mis à exécution en vue de rationaliser et d'accroître encore l'utilisation du Centre de conférences.

27. Entre autres initiatives, il a été décidé, en association avec la Commission éthiopienne du tourisme, Ethiopian Airlines et d'autres représentants importants de l'industrie locale des voyages, de lancer une grande campagne publicitaire qui vante les attraits de l'Éthiopie et vise la clientèle locale et internationale potentielle, notamment les organisateurs de congrès.

28. Afin de rationaliser encore l'utilisation du Centre de conférences, les gestionnaires et le personnel d'exécution du Centre bénéficient d'un complément de formation qui doit en faire une équipe de tout premier ordre.

29. Le Centre s'est attaché à établir des relations avec les autres centres de conférences des Nations Unies, ainsi qu'avec des centres internationaux de congrès, des offices du tourisme, des voyagistes et des organisateurs d'exposition, tant en Afrique qu'ailleurs; il est aussi prévu de mettre en place un système intégré de gestion des conférences et de recourir à d'autres moyens technologiques afin de rendre la prestation des services plus efficace.

30. Néanmoins, le Centre de conférences continue de souffrir de la concurrence des centres analogues qui existent en Afrique subsaharienne, notamment : à Addis-Abeba même, le Centre de conférences récemment ouvert par l'Union africaine; à Johannesburg, le Centre de congrès Sandton; et à Durban, le Centre international de congrès. Le Centre est aussi handicapé par le fait qu'Addis-Abeba ne dispose pas d'une infrastructure et de moyens logistiques aussi développés que certaines villes concurrentes, et par quelques restrictions imposées par la réglementation en matière de visas et d'immigration; enfin, le Centre n'a pas les moyens de financer des campagnes promotionnelles suffisamment ambitieuses. Pour apprécier l'utilisation du Centre de conférences de la CEA, il convient aussi de prendre en considération le fait que vis-à-vis des services de conférence de l'ONUN, il est soumis à certaines astreintes de complémentarité et de collaboration.

C. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la première section de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

31. Au paragraphe 7 de la première section de sa résolution 40/243 du 18 décembre 1985, l'Assemblée générale a décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pourrait se réunir au Siège de l'ONU pendant une session ordinaire de l'Assemblée, sauf avec l'assentiment exprès de celle-ci.

32. Chaque année, un certain nombre de demandes de dérogation à cette règle sont déposées. Il est d'usage que les demandes soient soumises au Comité des conférences, qui fait une recommandation à l'Assemblée générale.

33. Les demandes de dérogation déjà reçues d'organes subsidiaires de l'Assemblée générale qui souhaitent se réunir au Siège pendant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée sont reproduites à l'annexe III du présent rapport, où figurent aussi les informations statistiques pertinentes. Les demandes reçues après la soumission du présent rapport feront l'objet d'un additif.

III. Questions relatives à la documentation et aux publications

A. Soumission, délai de parution et mode de distribution des documents

34. Le rapport du Secrétaire général sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/59/172) traite en détail de

la soumission et des délais de parution des documents. En ce qui concerne leur mode de distribution, l'Assemblée générale, au paragraphe 10 de la section III de sa résolution 58/250, a prié instamment le Secrétaire général d'informer sans tarder les États Membres de l'issue des consultations sur le sujet.

35. Les universités, bibliothèques dépositaires et autres institutions consultées ne se sont pas montrées disposées à renoncer à recevoir des exemplaires imprimés des documents. Pour le moment, la distribution électronique n'est que le complément de la distribution classique pour les destinataires autres que les fonctionnaires du Secrétariat. Toutefois, les avantages de l'accès en ligne, en particulier les économies de locaux et installations d'entreposage, devraient inciter les destinataires des documents à réduire progressivement le nombre d'exemplaires qu'ils demandent, puis à se passer totalement d'exemplaires préimprimés.

B. Respect des règles fixant le nombre maximum de pages des documents

36. Comme précédemment, et afin de donner un tableau aussi complet que possible de la situation, des statistiques ont été établies sur le nombre et la longueur des documents destinés à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social publiés en 2002 et en 2003. Comme dans les rapports précédents, les données fournies ici ne portent que sur les documents destinés aux trois organes principaux eux-mêmes (cotes A/…, S/… et E/…). Sont donc exclus les documents publiés sous les cotes attribuées à leurs organes subsidiaires, y compris leurs grandes commissions et leurs comités de session. Sont aussi exclus les comptes rendus et procès-verbaux de séances, les documents officiels, les résolutions, les documents d'information et les rectificatifs.

37. Les documents ont été rangés en quatre catégories, soit :

a) *Catégorie A* : rapports émanant du Secrétariat;

b) *Catégorie B* : principaux documents directifs, comme le projet de budget-programme, et rapports n'émanant pas du Secrétariat. Ce groupe comprend les rapports d'organes subsidiaires et les rapports de rapporteurs spéciaux, les rapports rendant compte des réponses de gouvernements et d'autres documents dont la longueur ne relève pas *stricto sensu* de la responsabilité du Secrétariat, tels les ordres du jour, les notes transmettant le curriculum vitae de candidats à des élections, les programmes de travail, etc.;

c) *Catégorie C* : communications d'États Membres;

d) *Catégorie D* : projets de résolution et de décision.

38. Les statistiques établies pour la période 2002-2003 sont présentées dans le tableau ci-après :

Catégorie	Documents		Pages	
	Nombre	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
A	1 450	29	12 912	39
B	941	19	10 438	31
C	2 194	43	8 893	27
D	472	9	847	3
Total	**5 057**	**100**	**33 090**	**100**

39. Les documents de la catégorie A, dont la longueur relève de la responsabilité du Secrétariat, représentent environ le tiers du volume des documents compris dans l'échantillon. La longueur des documents des autres catégories est fonction des pratiques et des décisions des organes intergouvernementaux et des États Membres eux-mêmes. Par rapport aux deux années précédentes, le nombre des documents est resté du même ordre, mais le nombre total de pages a diminué de 7 %. La longueur moyenne d'un document (environ 6,5 pages) n'a donc pas changé sensiblement. La répartition des documents entre les différentes catégories n'a pas changé non plus : les documents des catégories A et B représentent moins de la moitié du nombre total de documents et un peu plus des deux tiers du nombre total de pages.

Catégorie A : rapports émanant du Secrétariat

40. Le tableau ci-après indique comment les rapports émanant du Secrétariat se répartissent en fonction de leur longueur :

Catégorie A

Longueur (nombre de pages)	Documents		Pages	
	Nombre	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
1-16	1 284	89	7 866	61
17-20	75	51	1 388	11
21-24	21	1	444	3
25-32	25	2	753	6
33-50	26	1,8	1 064	8
51-100	16	1	1 043	8
100 +	3	0,2	354	3
Total	**1 450**	**100**	**12 912**	**100**

41. Par rapport à la période 2000-2001, le nombre des documents de la catégorie A a augmenté de 6 %, mais le nombre total de pages a diminué de 22 %. Près de 90 % des documents émanant du Secrétariat ont respecté la limite de 16 pages, soit une progression de 16 points par rapport aux deux années précédentes; toutefois, les documents qui dépassent la limite de 16 pages sont d'une longueur telle qu'ils représentent encore 39 % du volume total des rapports émanant du Secrétariat. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences n'accepte de traiter les documents dont la longueur excède la limite de 16 pages que s'il a reçu du

chef du département d'origine une demande de dérogation écrite dûment motivée. Le Département statue sur les demandes au cas par cas, et s'emploie parallèlement à réduire la longueur des documents hors normes en diffusant des directives et en donnant des conseils aux département d'origine.

Catégorie B : principaux documents directifs et rapports n'émanant pas du Secrétariat

42. Le tableau ci-après indique comment les principaux documents directifs et les rapports n'émanant pas du Secrétariat se répartissent en fonction de leur longueur :

Catégorie B

Longueur (nombre de pages)	*Documents*		*Pages*	
	Nombre	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
1-16	800	85	4 532	44
17-20	39	4	726	7
21-24	20	2	454	4
25-32	33	4	929	9
33-50	20	2	780	7
51-100	22	2	1 479	14
100 +	7	1	1 538	15
Total	**941**	**100**	**10 438**	**100**

43. La catégorie B comprend les documents émanant des organes intergouvernementaux. L'Assemblée générale ayant à maintes reprises invité les organes subsidiaires à ramener la longueur maximum de leurs rapports de 32 à 20 pages, le volume total des rapport d'organes intergouvernementaux a diminué de 12 % par rapport aux deux années précédentes, pour lesquelles une réduction notable avait déjà été enregistrée. La norme a été respectée pour 85 % de la catégorie B, et les documents d'une longueur supérieure à 20 pages ont représenté un peu moins de 56 % du volume total des documents de la catégorie, contre 70 % pour les deux années précédentes.

Catégorie C : communications d'États Membres

Catégorie D : projets de résolution et de décision

44. Bien qu'aucune limite n'ait été fixée pour la longueur des communications d'États Membres ou des projets de résolution et de décision, il a paru utile d'indiquer ci-après comment ces documents se répartissent en fonction de leur longueur. L'Assemblée générale s'est penchée sur la question des communications et a engagé les États Membres à modérer leurs demandes de distribution de communications comme document des Nations Unies et à veiller à ce que leurs communications soient aussi brèves que possible.

Catégorie C

Longueur (nombre de pages)	*Documents*		*Pages*	
	Nombre	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
1-16	2 121	95	6 217	70
17-20	20	1	372	4
21-24	18	1	425	5
25-32	14	1	399	4
33-50	14	1	658	7
51-100	4	0,5	251	3
100 +	3	0,5	571	7
Total	**2 194**	**100**	**8 893**	**100**

Catégorie D

Longueur (nombre de pages)	*Documents*	*Pages*
1-16	472	847
Total	**472**	**847**

Conclusions

45. Comme pour la période 2000-2001, le nombre et la proportion de documents dont le nombre de pages n'a pas dépassé les limites fixées ou souhaitables sont en progression; il n'en demeure pas moins que les limites ne sont toujours pas systématiquement respectées, qu'il s'agisse des documents émanant du Secrétariat ou de ceux émanant d'organes intergouvernementaux.

46. Comme indiqué les années précédentes, les documents dont la longueur dépasse largement la limite fixée, surtout s'ils sont soumis en retard, alourdissent la charge de travail des services de traitement, ce qui rend plus difficile le respect des règles régissant les délais de publication et risque d'entraîner une baisse de qualité. Les États Membres ont maintes fois demandé que les documents paraissent à temps et soient publiés simultanément dans toutes les langues officielles, et ils ont exprimé des préoccupations quant à la qualité de la documentation. Compte tenu de ces demandes et préoccupations, l'action menée pour réduire encore la longueur des documents devrait se concentrer sur les types de documents pour lesquels un nombre maximum de pages a été fixé ou a été jugé souhaitable. Le rapport sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/59/172) traite dans un contexte plus large d'autres aspects de cette question.

IV. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

A. Postes des services linguistiques

État des effectifs

47. Au Siège, les taux de vacance de postes restent relativement élevés dans plusieurs services de traduction, par suite des nombreux départs à la retraite et autres mouvements de personnel enregistrés ces dernières années. Il en va de même, toujours au Siège, à la Section du contrôle rédactionnel, dont le renforcement devait être l'un des piliers de la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. La présence dans les services de traduction et d'édition de nombreux fonctionnaires nouvellement recrutés exige un très gros effort de formation, et il faut s'attendre à ce que la productivité globale en souffre pendant un certain temps. À Genève et à Vienne, la situation est dans l'ensemble plus stable, mais certaines sections de traduction ont actuellement une forte proportion de postes vacants, tandis que d'autres devront faire face aux conséquences des nombreux départs à la retraite prévus d'ici à la fin de 2005. À Nairobi, les difficultés rencontrées pour pourvoir les postes de traducteur et d'éditeur sont du même ordre que celles éprouvées pour pourvoir les postes d'interprète. Le rythme des recrutements sera accéléré autant qu'il est possible en vue de pourvoir tous les postes vacants, et des mesures spéciales seront prises parallèlement pour atténuer les difficultés inhérentes à l'intégration relativement rapide d'un grand nombre de nouvelles recrues.

48. En réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 8 et 9 de la section II.A de sa résolution 58/250, des mesures ont été prises pour pourvoir rapidement les postes vacants d'interprète et de traducteur de l'ONUN. Le Service d'interprétation du Siège éprouve lui aussi des difficultés chroniques à pourvoir ses postes vacants. Pour la langue arabe, un concours de recrutement d'interprètes a eu lieu en juillet 2004. Les résultats devraient être connus en janvier ou février 2005. Les postes vacants de la Section arabe d'interprétation seront pourvus par recrutement de lauréats de ce concours. En ce qui concerne la Section chinoise d'interprétation, trois des quatre postes vacants ont déjà été pourvus, et le quatrième le sera bientôt. Les trois postes vacants dans les Sections anglaise, française et russe d'interprétation ont été pourvus, de même que deux des trois postes vacants à la Section espagnole. Le troisième poste sera proposé au lauréat le mieux placé du dernier concours de recrutement.

49. Il est à noter que les mouvements de personnel sont fréquents et que les effectifs des sections ou groupes d'interprétation, quel que soit le lieu d'affectation, varient en fonction de ces mouvements. Ces mouvements n'ont jamais entraîné, ni à l'ONUN ni ailleurs, la réduction ou la suspension des services d'interprétation en arabe ou dans une autre langue officielle. Conscient de la nécessité de pourvoir les postes vacants du Groupe arabe d'interprétation de l'ONUN aussi rapidement que possible, le Secrétariat s'emploie à remédier aux difficultés chroniques rencontrées à cet égard.

B. Réunions d'information

50. Comme l'avait demandé l'Assemblée générale, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a organisé, en juin 2004, des réunions devant permettre d'informer les États Membres de la terminologie en usage et de les consulter sur les améliorations à apporter éventuellement à la prestation des services linguistiques. Comme les deux années précédentes, ces réunions ont eu lieu pour chacune des six langues officielles.

51. Ces réunions se sont révélées utiles, permettant aux délégations de poser des questions précises sur la terminologie en usage dans les services linguistiques de l'ONU et de s'entretenir avec le Secrétariat de questions plus générales touchant la prestation des services linguistiques. Les États Membres et les services linguistiques du Secrétariat ont jugé ces échanges extrêmement positifs, et de nature à améliorer la qualité des services. Certains participants ont exprimé le souhait que ces échanges ne se limitent pas à une rencontre annuelle. Il a été suggéré que des listes de contacts et d'autres informations soient échangées. Les États Membres ont accueilli favorablement l'intention exprimée par le Département de créer un site Web qui permettrait aux délégations de faire des observations sur la terminologie employée et sur la qualité des services linguistiques.

V. Technologies de l'information

52. Au paragraphe 3 de la section V de sa résolution 58/250, l'Assemblée générale, notant la situation particulière de l'ONUN, a invité instamment le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour que les pratiques, systèmes et technologies modernes en matière de gestion des conférences et de la documentation soient appliqués au niveau institutionnel dans tous les lieux d'affectation, et l'a prié de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences.

53. Entre autres mesures prises pour répondre à cette demande, il a été décidé d'inviter des représentants de tous les lieux d'affectation à un séminaire sur l'utilisation des moyens informatiques dans les services de conférence, qui a eu lieu au Siège en mai 2004, et d'organiser entre eux des échanges d'informations pratiques et d'informations sur l'utilisation de l'informatique dans les services de conférence. Le séminaire a permis de passer en revue tous les principaux systèmes informatiques utilisés par les services de conférence de Genève, Vienne, New York et Nairobi et de formuler des propositions sur les orientations à suivre.

54. L'ONUN prend déjà part aux échanges organisés entre les services de conférence de tous les lieux d'affectation sur les normes, les pratiques optimales et les réussites technologiques. Il utilise le système de gestion de la documentation mis au point à l'ONUV (iDCPMS), le système de gestion en ligne des réunions mis au point au Siège, ainsi que le programme d'affectation des interprètes, les normes typographiques et les macrocommandes de traitement de texte en usage au Siège.

55. Afin de renforcer encore les moyens dont dispose l'ONUN dans le domaine informatique, la création d'un poste de responsable des systèmes informatiques pourrait de nouveau être envisagée.

VI. Organisation des travaux

Possibilité d'adopter un cycle biennal pour l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Plan de conférences »

56. Dans sa résolution 58/250, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à lui soumettre des propositions concernant la possibilité de n'examiner que tous les deux ans le point de son ordre du jour intitulé « Plan des conférences ». Il convient à cet égard de noter que le Comité des conférences, organe subsidiaire de l'Assemblée que celle-ci a chargé de suivre toutes les questions qui relèvent de ce point, à lui-même déjà décidé de n'en examiner certaines que tous les deux ans. À sa 341e séance, le 27 août 1992, le Comité a décidé de continuer de suivre un programme de travail biennal, selon lequel il examine les questions relatives à la documentation les années paires, et celles relatives aux réunions les années impaires (voir A/AC.172/2004/L.1, annotations). Les rapports du Comité reflètent cette pratique, à laquelle le Comité peut déroger exceptionnellement lorsqu'il estime que l'urgence d'une question justifie qu'il l'examine sans attendre l'année suivante.

57. Pour déterminer si l'examen biennal du point par l'Assemblée générale elle-même est ou non souhaitable, il convient de considérer que les changements apportés à l'organisation et aux méthodes des services de conférence en application des décisions de l'Assemblée ou de décision de gestion prises par le Secrétariat, ainsi que les tendances statistiques qui en indiquent les répercussions sur la prestation des services afférents à la documentation et aux réunions, ne se manifestent qu'après un temps assez long et ne peuvent qu'alors faire utilement l'objet de rapports et d'évaluations. Des rapports annuels ne permettent pas de rendre convenablement compte de ces changements, et pour que les rapports puissent servir de point d'appui à des décisions judicieuses et éventuellement des mesures correctives, il faudrait qu'ils portent sur une période de référence de plus d'un an.

58. L'une des formules possibles consisterait à inscrire l'examen approfondi du point à l'ordre du jour de l'Assemblée pour ses sessions débutant les années impaires, de manière à faire coïncider l'examen du calendrier biennal des conférences et réunions avec celui du projet de budget-programme. Pour les sessions commençant les années paires, le point intitulé « Plan des conférences » ne serait inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale que pour un examen très partiel, se limitant par exemple à celui du calendrier révisé des conférences et réunions pour la seconde année de l'exercice biennal. Cette formule offrirait à l'Assemblée la possibilité d'aborder d'autres questions qu'elle estimerait urgentes. S'il n'est pas jugé utile d'inscrire le point à l'ordre du jour des sessions commençant les années paires, le Comité des conférences pourrait agir au nom de l'Assemblée générale, comme il le fait déjà en dehors de la partie principale des sessions de cette dernière, et approuver le calendrier révisé des conférences et réunions pour la seconde année de l'exercice biennal.

59. En outre, le Comité des conférences continuerait de tenir des sessions annuelles, et pourrait ainsi suivre le fonctionnement des services de conférence et, le cas échéant, définir des orientations concernant leur gestion; de plus, lors de sa session de fond, qui précède l'ouverture de la session de l'Assemblée générale, le Comité pourrait, les années paires, porter à l'attention de l'Assemblée les questions dont il estime qu'elle devrait les examiner en raison de leur urgence. Le Comité

serait ainsi à même de jouer un rôle encore plus utile et de s'acquitter de son mandat avec une autorité accrue.

60. Eu égard à ce qui précède, les inconvénients de l'examen biennal du point de l'ordre du jour intitulé « Plan des conférences » apparaissent mineurs au regard des avantages qu'il présenterait, aussi bien du point de vue de la bonne organisation et de la rationalisation des travaux de l'Assemblée que de celui de l'utilité des rapports soumis à son examen par l'intermédiaire du Comité des conférences.

Annexe I

Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'ONU

A Nombre de séances programmées par un organe donné pour une session

B Nombre de séances additionnelles tenues durant cette session

C Nombre de séances annulées pendant la session

D Nombre de séances effectivement tenues

E Nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés à d'autres organes

F Temps perdu du fait que les séances ont commencé en retard ou ont été écourtées (heures et minutes arrondies aux cinq minutes les plus proches, par exemple : 5,25 = 5 heures et 25 minutes)

RS Ratio des séances, c'est-à-dire le pourcentage de séances effectivement tenues par rapport au nombre de séances accordées à un organe donné (pourcentage de D par rapport à A)

IFP Indice de fiabilité de la planification, à savoir le nombre de séances programmées, diminué du nombre de séances additionnelles et de séances annulées, en pourcentage du nombre total de séances programmées (A moins B moins C en pourcentage de A)

TU Taux d'utilisation, soit le pourcentage des services de conférence mis à sa disposition que l'organe a utilisés effectivement. Le taux d'utilisation est calculé comme suit :

$$\frac{(A+B) - (C-E) - (F/3)}{(A+B)} = TU$$

Dans ce calcul, on convertit le nombre total d'heures et de minutes perdues du fait que les séances ont commencé plus tard ou fini plus tôt que prévu en l'équivalent de séances perdues en divisant le total par trois, puisque la durée normale d'une séance est de trois heures. Le nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés à d'autres organes est soustrait du nombre de séances annulées. La différence entre les deux est ajoutée au nombre de séances perdues, et la somme soustraite du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues. Le résultat est exprimé en pourcentage du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues.

Note : Dans le calcul du taux d'utilisation, on calculera la durée totale des séances en minute pour les valeurs A, B, C, D, E et F, au lieu du nombre de séances, afin de mieux rendre compte de l'utilisation du temps.

IC Indice de conformité : pourcentage de documents de présession publiés conformément à la règle des six semaines, et pourcentage de documents publiés quatre semaines avant le début de la session

ID Indice de disponibilité : nombre effectif de documents publiés, pour chaque semaine précédant une session

* Nombre de cas où les services ont été réaffectés au profit d'un organe apparenté

** Taux d'utilisation calculé en ne déduisant du nombre de séances annulées que le nombre des cas où les services ont été réaffectés au profit d'un organe apparenté

A. New York

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	**	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Comité des conférences																				
8, 10 et 12 septembre 2003	10	0	2	8	2	0	1,50/1,20	80	80	89	69	190	0	33	33	0	0	33	33	0
9, 11 et 13 septembre 2002	6	0	0	6	0		1,20/1,20	100	100	85		160	13	26	13	0	38	0	13	13
27-29 août 2001	6	1	0	7	0		1,05/0,00	117	83	95		65	14	14	0	0	0	14	29	43
Comité du programme et de la coordination																				
Quarante-troisième session 9 juin-3 juillet 2003	37	8	3	42	1	0	5,50/2,25	114	70	89	87	495	8	16	3	5	13	21	28	21
Quarante-deuxième session 10 juin-5 juillet 2002	37	0	0	37	0		9,10/4,45	100	100	87		835	6	34	6	22	33	8	6	8
Quarante et unième session 11 juin-6 juillet 2001	57	2	4	55	2		16,30/9,45	96	89	82		1 575	11	11	0	0	11	0	11	67
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Conseil d'administration, session annuelle																				
2-6 juin 2003	8	0	0	8	0	0	1,15/1,30	100	100	89	89	165	8	33	4	21	38	13	8	4
3-7 juin 2002	10	0	0	10	0		5,25/0,10	100	100	81		335	18	27	9	0	18	9	27	9
4-8 juin 2001	10	0	2	8	2		0,20/1,40	80	80	93		120	14	28	14	0	29	7	0	21
Assemblée générale, Cinquième Commission																				
Cinquante-huitième session, 2003	109	0	14	95	10	10	28,30/9,00	87	87	85	85	2 250	n.d.							
Cinquante-septième session, 2002	117	1	22	96	8		3,25/7,30	82	80	85		655	n.d.							
Cinquante-sixième session, 2001	124	4	21	107	8		41,40/39,00	86	80	69		4 840	n.d.							
Assemblée générale, Cinquième Commission																				
Reprise de la cinquante-septième session, 3-28 mars 2003	40	0	7	33	7	4	12,10/6,25	83	83	85	77	1 115								
5-30 mai 2003	38	0	4	34	4	2	8,05/4,20	89	89	89	84	745								
Reprise de la cinquante-sixième session, 4-15 mars 2002	20	2	0	22	0		8,45/3,10	110	90	82		715	86	87	0	1	0	1	0	6
13-31 mai 2002	27	0	0	27	0		9,15/8,05	100	100	79		1 040	32	40	0	8	19	11	8	11

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	**	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Reprise de la cinquante-cinquième session, 7 mai-1er juin 2001	53	0	20	33	17		10,20/5,45	62	62	84		965	54	62	6	2	3	13	14	6
12 mars-6 avril 2001	47	0	2	45	1		14,40/11,00	96	96	80		1 540	68	73	1	4	3	6	10	8
Commission de la condition de la femme																				
Quarante-septième session, 3-14 mars 2003	20	0	0	20	0	0	6,40/4,20	100	100	82	82	660	7	31	12	12	45	7	5	12
Quarante-sixième session, 4-15 mars 2002	21	0	0	21	0		9,40/4,25	100	100	78		845	0	15	4	11	33	19	4	30
Quarante-cinquième session, 6-16 mars 2001	20	2	1	21	1		14,40/14,15	105	85	56		1 735	0	12	0	12	12	12	47	12
Comité des contributions																				
Soixante-troisième session, 2-27 juin 2003	30	0	4	26	3	0	6,00/9,15	87	87	80	70	915	0	0	0	0	0	0	100	0
Soixante-deuxième session, 3-21 juin 2002	22	0	2	20	0		5,45/4,10	91	91	76		595	9	14	0	5	0	5	18	45
Soixante et unième session, 11-19 juin 2001	21	0	4	17	3		5,35/5,35	81	81	78		670	0	10	0	10	0	0	20	15
Assemblée générale, Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)																				
Cinquante-huitième session, 2003	27	4	4	27	4	0	6,10/12,45	100	70	80	67	1 135	n.d.							
Cinquante-septième session, 2002	34	2	13	23	5		2,10/13,45	68	56	63		955	n.d.							
Cinquante-sixième session, 2001	26	3	7	22	5		4,00/18,05	85	62	68		1 325	n.d.							
Commission de statistique																				
Trente-quatrième session, 4-7 mars 2003	8	0	2	6	1	0	0,45/1,30	75	75	78	66	135	54	89	14	21	0	0	0	11
Trente-troisième session, 5-8 mars 2002	6	1	0	7	0		1,15/1,20	117	83	88		155	28	41	0	13	6	22	6	25
Trente-deuxième session, 6-9 mars 2001	7	0	1	6	0		0,55/1,00	86	86	77		110	7	46	14	25	25	11	7	11

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	**	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Assemblée générale, Première Commission, séances plénières																				
Cinquante-huitième session, 2003	28	0	3	25	3	0	47,15/14,25	89	89	78	67	1 120	n.d.							
Cinquante-septième session, 2002	31	1	6	26	1		4,15/22,05	84	77	57		1 580	n.d.							
Cinquante-sixième session, 2001	31	2	9	24	8		5,15/17,15	77	65	74		1 350	n.d.							
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation																				
7-17 avril 2003	16	2	8	10	6	0	2,35/4,05	63	38	77	43	400	0	0	0	0	0	0	0	100
18-28 mars 2002	18	0	8	10	7		2,00/5,05	56	56	81		425	100	100	0	0	0	0	0	0
2-12 avril 2001	18	0	2	16	0		7,35/3,15	89	89	69		650	0	100	0	100	0	0	0	0
Assemblée générale, Sixième Commission																				
Cinquante-huitième session, 2003	48	4	9	43	4	0	8,50/17,20	90	73	74	66	1 570	n.d.							
Cinquante-septième session, 2002	46	2	7	41	5		5,10/11,50	89	80	84		1 020	n.d.							
Cinquante-sixième session, 2001	51	2	10	43	3		19,15/17,50	84	76	63		2 225	n.d.							
Cinquante-cinquième session, 2000	91	1	12	69	11		23,50/34,20	75	86	78		3 490	n.d.							
UNICEF, Conseil d'administration, deuxième session ordinaire																				
15-19 septembre 2003	10	0	1	9	0	0	1,50/3,10	90	90	73	73	300	0	44	0	44	22	0	11	22
16-29 septembre 2002	10	0	3	7	2		1,15/0,30	70	70	84		105	13	51	13	25	5	8	10	25
4-7 septembre 2001	10	0	5	5	2		0,40/1,45	50	50	62		145	0	0	0	0	0	0	50	0
UNICEF, Conseil d'administration, première session ordinaire																				
13-17 janvier 2003	10	0	4	6	2	0	1,00/1,15	60	60	73	53	135	32	52	12	8	12	28	0	4
21-25 janvier 2002	8	0	1	7	0		1,30/2,35	88	88	70		245	65	74	9	0	0	0	1	25
22-26 janvier 2001	8	0	2	6	1		0,35/2,15	75	75	76		170	12	77	40	25	2	9	5	4

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	**	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Comité chargé des organisations non gouvernementales																				
5-23 mai et 15-19 décembre 2003	40	0	2	38	1	0	24,10/7,20	95	95	71	69	1 890	0	0	0	0	0	5	11	16
13-24 et 29-30 mai 2002	24	0	0	24	0		12,30/2,25	100	100	79		895	0	0	0	0	8	23	46	15
7-25 mai 2001	30	0	0	30	0		17,30/5,25	100	100	75		1 375	0	21	21	0	4	7	25	4
Assemblée générale, séances plénières																				
Cinquante-huitième session, 2003	139	5	57	87	23	4	12,55/20,40	63	55	69	55	2 015	n.d.							
Cinquante-septième session, 2002	102	14	35	81	15		11,55/23,25	79	52	73		2 120	n.d.							
Cinquante-sixième session, 2001	157	3	64	93	32		11,35/30,40	59	57	71		2 535	n.d.							
Assemblée générale, Troisième Commission																				
Cinquante-huitième session, 2003	74	0	12	62	4	0	16,55/30,50	84	84	68	62	2 865	n.d.							
Cinquante-septième session, 2002	64	2	7	59	0		12,40/42,00	92	86	62		3 280	n.d.							
Cinquante-sixième session, 2001	59	3	15	47	4		11,15/35,20	80	69	57		2 795	n.d.							
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires																				
6 mai-18 juillet 2003	103	0	18	85	3	0	8,25/45,15	83	83	68	65	3 200	n.d.							
7-24 mai 2002	27	0	7	20	4		2,10/24,10	74	74	56		1 580	n.d.							
1er mai-13 juillet 2001	63	0	9	54	3		5,55/41,45	86	86	65		2 860	n.d.							
PNUD/FNUAP, Conseil d'administration, première session ordinaire																				
20-24 janvier 2003	10	0	2	8	1	0	3,00/3,50	80	80	67	57	410	7	10	0	3	14	7	21	34
28 janvier-8 février 2002	20	0	7	13	5		2,35/9,10	65	65	70		705	14	26	9	3	0	24	18	13
29 janvier-6 février 2001	16	0	4	12	1		4,00/3,40	75	75	65		460	3	20	14	3	11	14	32	11
Commission de la population et du développement																				
Trente-sixième session, 31 mars-4 avril 2003	10	0	3	7	1	1	1,15/3,20	70	70	65	65	275	38	101	38	25	0	0	0	0
Trente-cinquième session, 1er-5 avril 2002	10	0	3	7	0		2,05/5,45	70	70	44		470	0	0	0	0	40	0	60	0

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	**	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Trente-quatrième session, 2-6 avril 2001	10	0	2	8	1		1,55/9,10	80	80	53		665	44	55	11	0	22	22	0	0
Assemblée générale, Deuxième Commission																				
Cinquante-huitième session, 2003	72	7	25	54	7	2	15,40/18,55	75	56	63	56	2 075	n.d.							
Cinquante-septième session, 2002	85	0	29	56	9		12,00/9,40	66	66	68		1 300	n.d.							
Cinquante-sixième session, 2001	78	1	26	53	10		16,20/4,05	68	65	56		3 430	n.d.							
Conseil économique et social, session d'organisation																				
28-31 janvier 2003	8	0	5	3	3	3	0,30/3,20	38	38	59	59	230	0	0	0	0	0	10	30	30
12-15 février 2002	8	0	4	4	3		0,50/2,15	50	50	75		185	0	10	0	10	40	10	30	0
30 janvier-2 février 2001	10	0	6	4	2		1,25/1,45	40	40	49		190	0	0	0	0	0	0	22	67
Comité de l'information																				
Vingt-cinquième session 28 avril-9 mai 2003	20	0	10	10	5	0	2,55/6,30	50	50	59	34	565	20	60	20	20	40	0	0	0
Vingt-quatrième session, 22 avril-2 mai 2002	18	0	6	12	3		4,25/15,30	67	67	46		1 195	57	85	14	14	0	0	0	0
Vingt-troisième session, 30 avril-11 mai 2001	20	0	7	13	5		5,15/12,30	65	65	60		1 065	50	70	10	10	20	10	0	0
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires																				
4 février-28 mars 2003	73	0	14	59	5	0	6,25/58,40	81	81	58	51	3 905	n.d.							
5 février-28 mars 2002	81	0	11	70	4		7,00/60,50	86	86	63		4 070	n.d.							
6 février-30 mars 2001	66	1	8	59	5		4,10/70,20	89	86	58		4 470	n.d.							
Commission du développement durable																				
Onzième session, 28 avril-9 mai 2003	28	7	6	29	1	0	9,45/20,00	104	54	57	55	1 785	0	40	40	0	0	0	20	40
Dixième session, 25 mars-5 avril 2002	40	0	5	35	4		14,35/13,05	88	88	74		1 660	0	0	0	0	6	6	0	11
Neuvième session, 16-27 avril 2001	40	11	8	43	6		21,55/31,40	108	53	61		3 215	67	75	4	4	0	3	3	19

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	**	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail																				
27 février-28 mars 2003	44	0	19	25	5	2	4,50/11,05	57	57	56	49	955	n.d.							
11 février-8 mars 2002	36	0	4	32	1		6,50/24,05	89	89	63		1 855	n.d.							
18 juin-27 juillet 2001	42	0	2	40	2		10,55/51,45	95	95	50		3 760	n.d.							
PNUD/FNUAP, Conseil d'administration, deuxième session ordinaire																				
8-12 septembre 2003	10	0	0	10	0	0	3,55/9,40	100	100	55	55	815	13	40	20	7	7	20	13	20
23-27 septembre 2002	10	0	0	10	0		3,35/5,00	100	100	71		515	2	8	4	2	2	2	6	59
10-14 septembre 2001	10	0	4	6	0		2,50/6,05	60	60	30		535	9	18	0	9	9	0	9	55
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires																				
2 septembre-19 décembre 2003	151	0	73	78	30	0	7,05/69,45	52	52	55	35	4 610	n.d.							
3 septembre-20 décembre 2002	180	0	69	111	20		8,45/111,50	62	62	50		7 235	n.d.							
4 septembre-21 décembre 2001	162	0	47	115	14		9,55/121,50	71	71	53		7 905	n.d.							
Conseil économique et social, reprise de la session d'organisation																				
29 avril et 1er mai 2003	5	0	2	3	0	0	0,25/0,30	60	60	54	54	50	41	47	0	6	0	18	12	24
29-30 avril 2002	4	1	1	4	0		1,25/3,45	100	50	46		310	32	57	3	22	5	0	5	27
3-4 mai 2001	4	0	2	2	0		1,20/2,05	50	50	22		205	0	5	0	5	5	40	0	35
Commission du développement social																				
Quarante et unième session, 10-21 février 2003	15	1	4	12	0	0	3,30/7,20	80	67	52	52	650	9	9	0	0	9	27	50	5
Quarantième session, 11-21 février 2002	16	1	0	17	0		9,05/4,40	106	94	73		825	13	33	0	20	7	7	7	27
Trente-neuvième session, 13-23 février 2001	16	2	0	18	0		9,30/11,35	113	88	61		1 265	15	15	0	0	0	23	23	31

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	**	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Comité du programme et de la coordination, session d'organisation																				
5 mai 2003	1	0	0	1	0	0	0,15/2,15	100	100	17	17	150	15	31	8	8	38	15	0	15
13 mai 2002	1	0	0	1	0		0,10/1,50	100	100	33		120	0	0	0	0	0	14	0	86
2 mai 2001	2	0	1	1	0		0,30/0,00	50	50	10		145	0	40	0	40	20	0	20	20

* Réaffectations à des organes apparentés.

** Réaffectations relatives au taux d'utilisation uniquement.

B. Genève

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Commission des droits de l'homme																		
Cinquante-neuvième session, 17 mars-25 avril 2003	62	2	0	64	0	5,50/2,05	103	97	96	475	42	58	7	9	7	7	4	7
Cinquante-huitième session, 18 mars-26 avril 2002	56	11	1	66	0	11,15/3,50	118	79	91	905	37	44	5	2	3	7	5	8
Cinquante-septième session, 19 mars-27 avril 2001	56	34	1	89	0	13,50/14,25	159	38	88	1 695	41	57	10	6	6	5	8	5
Commission du droit international																		
Cinquante-cinquième session, (1re partie), 5 mai-6 juin 2003	36	0	0	36	0	0,50/3,15	100	100	96	245	0	0	0	0	100	0	0	0
Cinquante-cinquième session, (2e partie), 7 juillet-8 août 2003	39	0	0	39	0	0,50/0,15	100	100	99	65	0	0	0	0	0	0	0	0
Cinquante-quatrième session, (1re partie), 29 avril-7 mai 2002	44	0	0	44	0	2,35/7,10	100	100	93	585	0	20	20	0	0	0	40	0
Cinquante-quatrième session (2e partie), 22 juillet-16 août 2002	32	0	2	30	0	2,35/6,20	94	94	84	535	0	0	0	0	0	0	50	50
Cinquante-troisième session (1re partie), 23 avril-1er mai 2001	45	0	0	45	0	3,30/4,20	100	100	94	470	50	50	0	0	0	0	0	0
Cinquante-troisième session (2e partie), 2 juillet-10 août 2001	42	0	0	42	0	0,30/11,25	100	100	91	715	0	0	0	0	0	0	17	67
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale																		
Soixante-deuxième session, 3-21 mars 2003	30	0	0	30	0	5,05/1,35	100	100	93	400	63	71	0	8	0	0	8	17
Soixantième session, 4-22 mars 2002	30	0	1	30	0	4,25/0,40	100	100	94	305	38	44	3	3	50	0	0	0
Cinquante-huitième session, 6-23 mars 2001	28	0	1	27	0	4,40/1,20	96	96	89	360	40	43	3	0	5	5	50	3
Comité des droits de l'enfant																		
Trente-troisième session, 19 mai-6 juin 2003	28	0	1	27	0	0,35/2,45	96	96	92	200	61	72	0	11	0	6	11	0

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Trentième session, 21 mai-7 juin 2002	28	0	0	28	0	3,05/3,30	100	100	92	395	0	25	0	25	25	25	0	0
Vingt-septième session, 21 mai-8 juin 2001	26	0	1	25	0	2,45/2,15	96	96	90	300	50	54	4	0	12	15	4	8
Comité des droits économiques, sociaux et culturels																		
Trente et unième session 10-28 novembre 2003	28	0	1	27	0	2,15/1,20	96	96	92	215	54	69	0	15	15	15	0	0
Vingt-neuvième session 11-29 novembre 2002	30	0	1	29	0	5,35/6,20	97	97	83	715	79	95	11	5	0	0	0	0
Vingt-septième session, 12-30 novembre 2001	30	0	2	28	0	6,15/7,25	93	93	78	820	21	42	7	14	10	7	17	14
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale																		
Soixante-troisième session, 4-22 août 2003	30	0	0	30	0	4,15/3,30	100	100	91	465	15	19	2	2	36	9	30	4
Soixante et unième session, 5-23 août 2002	30	0	0	30	0	6,05/2,50	100	100	90	535	55	59	2	2	0	8	25	8
Cinquante-neuvième session, 30 juillet-17 août 2001	30	0	1	29	0	2,50/1,25	97	97	92	255	41	44	0	3	5	41	8	3
Comité des droits de l'homme																		
Soixante-dix-septième session, 17 mars-4 avril 2003	30	0	1	29	0	3,05/3,15	97	97	90	380	36	50	9	5	5	14	14	14
Soixante-quatorzième session, 8 mars-5 avril 2002 (New York)	28	0	1	27	0	8,20/3,05	96	96	83	685	n.d.							
Soixante-et-onzième session, 19 mars-6 avril 2001	31	2	1	32	0	6,10/2,35	103	90	88	525	0	0	0	0	0	0	4	13
Comité des droits de l'homme																		
Soixante-dix-huitième session, 14 juillet-8 août 2003	38	0	2	36	0	3,05/2,35	95	95	90	340	27	37	5	5	41	0	5	14
Soixante-quinzième session, 8-26 juillet 2002	30	0	1	29	0	3,00/1,55	97	97	91	295	5	20	12	3	3	12	13	35
Soixante-douzième session, 9-27 juillet 2001	30	0	1	29	0	3,35/1,55	97	97	91	330	21	26	0	5	3	3	23	28

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine* 6	5	4	3	2	1
Comité des droits de l'homme																		
Soixante-dix-neuvième session, 20 octobre-7 novembre 2003	30	0	1	29	0	2,30/4,30	97	97	89	420	35	45	5	5	0	5	25	20
Soixante-seizième session, 14 octobre-1er novembre 2002	30	0	1	29	0	3,35/2,40	97	97	90	375	8	16	5	3	13	15	21	21
Soixante-treizième session, 15 octobre-2 novembre 2001	30	0	1	29	0	4,50/1,20	97	97	90	370	10	23	0	13	13	19	32	6
Conseil économique et social – Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses																		
30 juin-4 juillet 2003	10	0	1	9	0	0,15/0,30	100	100	88	45	37	74	22	15	15	0	0	0
3-10 décembre 2003	11	0	0	11	0	0,00/3,40	100	100	89	220	9	95	43	43	4	0	0	0
1er-10 juillet 2002	15	0	0	15	0	0,15/1,10	100	100	97	85	14	25	0	11	16	48	5	0
2-6 décembre 2002	8	0	0	8	0	0,15/1,15	100	100	94	90	4	34	0	30	0	57	9	0
2-6 juillet 2001	10	0	1	9	0	0,00/1,00	90	90	87	60	81	100	15	4	0	0	0	0
5-11 décembre 2001	10	0	1	9	0	0,15/1,55	90	90	83	130	0	4	4	0	17	38	29	8
Comité des droits de l'enfant																		
Trente-quatrième session, 15 septembre-3 octobre 2003	30	0	2	28	0	2,00/2,00	93	93	89	240	56	69	0	13	0	6	6	19
Trente et unième session, 16 septembre-4 octobre 2002	30	0	3	27	0	2,55/1,35	90	90	85	270	50	82	18	14	0	0	9	5
Vingt-huitième session, 24 septembre-12 octobre 2001	30	0	2	28	0	3,35/0,15	93	93	89	230	59	70	7	4	0	4	7	7
Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme																		
Cinquante-cinquième session, 28juillet-15 août 2003	30	3	2	29	0	3,40/2,25	104	82	88	365	33	47	2	12	2	13	4	15
Cinquante-quatrième session, 29 juillet-16 août 2002	30	0	0	30	0	7,10/3,05	100	100	89	615	11	30	3	16	27	14	11	5
Cinquante-troisième session, 20 juillet-17 août 2001	30	2	2	30	0	1,20/1,10	100	87	91	150	20	27	3	4	3	6	7	5

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les populations autochtones																		
Vingt et unième session, 21-25 juillet 2003	10	0	0	10	0	2,35/1,30	100	100	86	245	20	60	0	40	33	0	7	0
Vingtième session, 22-26 juillet 2002	10	0	0	10	0	1,45/4,05	100	100	81	350	71	71	0	0	29	0	0	0
Dix-neuvième session, 23-27 juillet 2001	10	1	0	11	0	1,20/1,50	110	90	90	190	44	44	0	0	22	22	11	0
Comité des droits de l'enfant																		
Trente-deuxième session, 13-31 janvier 2003	30	0	3	27	0	1,20/3,25	90	90	85	285	71	71	0	0	0	6	0	12
Vingt-neuvième session, 14 janvier-1er février 2002	30	0	3	27	0	2,55/1,35	90	90	85	270	65	82	4	13	0	0	0	9
Vingt-sixième session, 8-26 janvier 2001	30	0	5	25	0	3,05/3,05	83	83	76	370	56	67	11	0	17	6	0	0
Comité contre la torture																		
Trente et unième session, 10-21 novembre 2003	20	0	2	18	0	2,15/2,00	90	90	83	255	80	80	0	0	0	10	0	10
Vingt-neuvième session, 11-22 novembre 2002	20	0	2	18	0	1,30/2,00	90	90	84	210	50	84	17	17	17	0	0	0
Vingt-septième session, 12-23 novembre 2001	20	0	1	19	0	2,20/6,05	95	95	81	505	35	40	0	5	5	0	25	30
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) – Conseil du commerce et du développement																		
Cinquantième session, 6-17 novembre 2003	20	0	0	20	0	5,05/5,10	100	100	83	615	18	42	12	12	12	0	6	18
Quarante-neuvième session, 7-18 octobre 2002	20	0	0	20	0	7,25/6,30	100	100	77	835	100	100	0	0	0	0	0	0
Quarante-huitième session, 1er-12 octobre 2001	23	0	4	19	0	5,50/4,00	83	83	68	590	25	51	13	13	38	0	13	13

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*IC* 6 semaines	*IC* 4 semaines	*ID* Documentation publiée à la fin de la semaine 6	5	4	3	2	1
Comité des droits économiques, sociaux et culturels																		
Trentième session, 5-23 mai 2003	30	0	1	29	0	4,25/9,00	97	97	82	805	77	93	8	8	0	0	8	0
Vingt-huitième session, 29 avril-17 mai 2002	28	0	1	27	0	3,10/2,05	96	96	90	315	52	62	0	10	3	10	13	0
Vingt-cinquième session, 23 avril-11 mai 2001	30	0	1	29	0	2,40/0,05	97	97	94	165	51	70	5	14	5	5	5	5
Conseil économique et social, session de fond																		
30 juin-25 juillet 2003 (Genève)	48	6	1	53	0	8,25/18,35	110	85	81	1 620	0	0	0	0	100	0	0	0
1er-26 juillet 2002	78	1	35	44	13	15,00/28,20	56	54	54	2 600	4	10	0	6	6	6	20	14
2-27 juillet 2001 (Genève)	80	1	20	61	0	8,45/4,40	76	74	70	825	0	0	0	0	0	0	50	33
Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés																		
Cinquante-quatrième session, 29 septembre-3 octobre 2003	10	0	1	9	0	2,40/1,15	90	90	77	235	0	33	0	33	17	50	0	0
Cinquante-troisième session, 30 septembre-4 octobre 2002	10	0	1	9	0	2,10/1,20	90	90	78	210	0	0	0	0	0	20	0	20
Cinquante-deuxième session, 1er-5 octobre 2001	10	0	1	9	0	2,25/3,20	90	90	71	345	20	30	10	0	0	10	0	0
Comité contre la torture																		
Trentième session, 28 avril-16 mai 2003	30	0	3	27	0	3,45/11,50	90	90	73	935	56	60	0	4	22	11	4	0
Vingt-huitième session, 29 avril-17 mai 2002	38	0	2	36	0	3,10/6,30	95	95	86	580	42	57	0	15	8	0	19	8
Vingt-sixième session, 30 avril-18 mai 2001	30	0	2	28	0	4,10/5,20	93	93	83	570	28	35	5	2	2	0	7	19

C. Vienne

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Organe international de contrôle des stupéfiants																		
Soixante-dix-septième session, 26 mai-6 juin 2003	20	0	0	20	0	0,10/0,25	100	100	99	35	6	10	2	2	23	15	11	19
Soixante-quatorzième session, 6-17 mai 2002	20	0	0	20	0	1,30/0,25	100	100	97	115	0	5	5	0	30	30	13	9
Soixante et onzième session, 21 mai-1er juin 2001	20	0	0	20	0	0,25/3,15	100	100	94	220	0	28	11	17	19	0	22	22
Organe international de contrôle des stupéfiants																		
Soixante-dix-huitième session, 29 octobre-14 novembre 2003	26	0	0	26	0	0,50/0,30	100	100	98	80	6	12	0	6	0	19	15	17
Soixante-quinzième session, 30 octobre-15 novembre 2002	26	0	0	26	0	0,25/0,05	100	100	99	30	12	22	3	7	12	11	10	9
Soixante-douzième session, 29 octobre-15 novembre 2001	28	0	0	28	0	0,40/0,05	100	100	99	45	8	19	4	7	10	18	14	8
Commission des stupéfiants																		
Quarante-sixième session, 8-15 avril 2003	12	0	0	12	0	3,50/0,00	100	100	91	185	34	73	18	21	9	9	5	0
Quarante-cinquième session, 11-15 mars 2002	10	1	0	11	0	4,15/0,30	110	90	86	285	43	89	26	20	0	7	4	0
Quarante-quatrième session, 20-29 mars 2001	10	0	0	16	0	5,20/3,10	160	100	72	510	19	34	6	9	7	37	7	13
CNUDCI – Groupe de travail de l'arbitrage																		
Trente-neuvième session, 10-14 novembre 2003	10	0	0	10	0	2,10/1,30	100	100	88	220	50	50	0	0	0	0	0	50
Trente-sixième session, 4-8 mars 2002 (New York)	10	0	0	10	0	2,20/1,10	100	100	88	210	0	0	0	0	0	0	0	100
Trente-cinquième session, 19-30 novembre 2001	18	0	1	17	0	5,25/1,10	94	94	82	395	0	33	0	33	0	6	44	11

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
CNUDCI																		
Trente-sixième session, 30 juin-11 juillet 2003 (Vienne)	18	0	0	18	0	2,40/3,50	100	100	88	390	48	74	7	19	11	4	7	0
Trente-cinquième session, 17-28 juin 2002 (New York)	20	0	1	19	1	5,05/2,35	95	95	87	460	25	50	6	19	1	12	0	31
Trente-quatrième session, 21 mai-1er juin 2001 (Vienne)	30	0	0	30	0	6,55/5,40	100	100	86	755	23	55	8	24	12	9	11	10
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants																		
Cinquante et unième session, 27-31 janvier 2003	10	0	0	10	0	0,40/2,50	100	100	88	210	100	100	0	0	0	0	0	0
Pas de session en 2002																		
Cinquantième session, 23-27 avril 2001	10	0	2	8	0	0,15/3,50	80	80	66	245	0	11	0	11	0	67	0	11
Quarante-neuvième session, 2-11 mai 2000	16	0	0	16	0	0,05/0,15	100	100	99	20	53	83	30	0	0	12	0	0
Commission de la prévention du crime et de la justice pénale																		
Douzième session, 13-22 mai 2003	16	0	0	16	0	4,00/2,50	100	100	86	410	14	42	9	19	23	16	12	5
Onzième session, 16-25 avril 2002	16	0	0	16	0	1,40/4,20	100	100	88	360	11	22	11	0	22	16	15	25
Dixième session, 8-17 mai 2001	16	0	0	16	0	1,45/3,30	100	100	89	315	0	0	0	0	14	11	21	17
CNUDCI, Groupe de travail sur le commerce électronique																		
Quarante-deuxième session, 17-21 novembre 2003 (Vienne)	10	0	0	10	0	2,00/3,35	100	100	81	335	22	55	0	33	0	41	4	0
Quarante et unième session, 5-9 mai 2003 (New York)	10	0	0	10	0	2,45/1,35	100	100	86*	260	21	64	22	21	0	14	22	0
Quarantième session, 14-18 octobre 2002 (Vienne)	10	0	0	10	0	1,20/0,50	100	100	93	130	15	32	17	0	0	17	0	16

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*IC* 6 semaines	*IC* 4 semaines	*ID* Documentation publiée à la fin de la semaine 6	5	4	3	2	1
Trente-neuvième session, 11-15 mars 2002 (New York)	10	0	0	10	0	0,40/2,50	100	100	88	210	0	0	0	0	0	0	0	100
Trente-huitième session, 12-23 mars 2001 (New York)	19	0	2	17	0	3,15/3,15	89	89	78	390	0	0	0	0	0	0	0	0
Commission des stupéfiants (Comité plénier)																		
Quarante-sixième session, 9-14 avril 2003	8	0	0	8	0	4,00/1,10	100	100	78	310	n.d.							
Quarante-cinquième session, 11-14 mars 2002	8	0	0	8	0	1,00/2,25	100	100	86	205	n.d.							
Quarante-quatrième session, 21-28 mars 2001	12	0	0	12	0	5,35/2,15	100	100	78	470	n.d.							
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Sous-Comité juridique																		
Quarante-deuxième session, 24 mars-4 avril 2003	20	0	0	20	0	6,30/7,10	100	100	77	820	22	55	22	11	0	0	11	11
Quarante et unième session, 2-12 avril 2002	18	0	0	18	0	5,10/11,30	100	100	69	1 000	29	45	14	2	17	19	2	5
Quarantième session, 2-12 avril 2001	18	0	0	18	0	4,35/8,35	100	100	76	790	17	48	0	31	17	0	17	0
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Sous-Comité scientifique et technique																		
Quarantième session, 17-28 février 2003	20	0	1	19	0	2,30/9,40	95	95	75	730	9	50	18	23	9	9	4	9
Trente-neuvième session, 25 février-8 mars 2002	20	0	1	19	0	2,20/7,40	95	95	78	600	0	18	0	18	9	27	0	9
Trente-huitième session, 12-23 février 2001	20	0	1	19	0	2,00/4,50	95	95	84	410	25	33	8	0	0	4	17	4

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique																		
Quarante-sixième session, 11-20 juin 2003	16	0	1	15	0	4,20/5,00	94	94	74	560	16	32	0	16	16	0	16	0
Quarante-cinquième session, 5-14 juin 2002	16	0	0	16	0	3,40/11,00	100	100	69	880	47	53	0	6	6	0	0	17
Quarante-quatrième session, 6-15 juin 2001	16	0	1	15	0	3,00/9,10	94	94	69	730	15	25	0	10	0	0	15	60

* Taux d'utilisation crédité à New York.

D. Nairobi

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*IC 6 semaines*	*IC 4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine*					
													6	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Comité des représentants permanents du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)																		
2003	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	n.d.							
2002	4	1	1	4	0	0	100	50	80	0	n.d.							
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains																		
Dix-neuvième session, 5-9 mai 2003	20	1	0	21	0	1,5	105	95	98	65	65	137	71	1	9	5	9	5
Dix-huitième session, 12-16 février 2001	20	0	0	20	0	0,5	100	100	99	50	75	75						
Dix-septième session, 5-12 mai 1999	21	4	0	25	0	12,30	119	170	83	750	68	167	98	1	14	66	4	1
Comité des représentants permanents du Programme des Nations Unies pour les établissements humains																		
2003	5	0	1	4	0	0	80	80	80	0	n.d.							
2002	5	2	0	7	0	0	140	60	100	0	n.d.							
Conseil d'administration du PNUE																		
Session extraordinaire (2004)																		
Session extraordinaire, 12-15 février 2002	14	0	0	14	0	0	100	100	100	0	38	99	61	0	0	6	18	0
Session extraordinaire 29-31 mai 2000	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	60	120	60	0	0	0	0	0

Annexe II

Statistiques sur la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres dans les quatre lieux d'affectation

(Mai 2003 à avril 2004)

	Réunions avec services d'interprétation			*Réunions sans services d'interprétation*	
Groupe	*Demandés*	*Fournis*	*Non fournis*	*Demandés*	*Fournis*
New York					
Groupe des États d'Afrique	23	19	4	46	46
Union africaine	14	12	2	16	16
Alliance des petits États insulaires	19	18	1	15	15
Groupe des États arabes	8	8	–	77	77
Groupe des États d'Asie	17	14	3	1	1
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	–	–	–	3	3
Communauté des Caraïbes	–	–	–	17	17
Groupe des États d'Amérique centrale	–	–	–	1	1
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	21	21
Communauté économique des États de l'Afrique centrale	–	–	–	4	4
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	5	5	–	–	–
Union européenne	–	–	–	3	3
Groupe des Quinze	1	1	–	–	–
Groupe des 77	58	50	8	483	483
Groupe des États en développement sans littoral	3	2	1	1	1
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	70	70
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	20	17	3	–	–
Pays les moins avancés	9	6	3	3	3
Mouvement des pays non alignés	23	19	4	29	29
Organisation de la Conférence islamique	15	14	1	17	17
Organisation des pays exportateurs de pétrole	–	–	–	7	7
Groupe de Rio	15	15	–	1	1
Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale	1	1	–	1	1
Communauté de développement de l'Afrique australe	–	–	–	17	17
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	12	10	2	2	2
Total partiel	**243**	**211**	**32**	**835**	**835**

Groupe	Réunions avec services d'interprétation			Réunions sans services d'interprétation	
	Demandés	*Fournis*	*Non fournis*	*Demandés*	*Fournis*
Genève					
Groupe des États d'Afrique	6	6	–	21	21
Groupe des États d'Asie	–	–	–	31	31
Groupe des États d'Asie et Groupe de coordination de l'Union européenne	–	–	–	1	1
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	–	–	–	2	2
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	20	20
Groupe des Quinze	17	17	–	22	22
Groupe des Vingt et Un	3	3	–	–	–
Groupe des 77	13	13	–	34	34
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	11	11	–	66	66
Ligue des États arabes	9	9	–	2	2
Pays les moins avancés	–	–	–	2	2
Mouvement des pays non alignés	–	–	–	5	5
Organisation de la Conférence islamique	14	14	–	8	8
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	1	1	–	44	44
Total partiel	**74**	**74**	**–**	**258**	**258**
Vienne					
Groupe des États d'Afrique	–	–	–	84	84
Groupe des États arabes	–	–	–	13	13
Groupe des États d'Asie	–	–	–	27	27
Groupe des États d'Europe orientale/Groupe D	–	–	–	8	8
Groupe de coordination de l'Union européenne	–	–	–	52	52
G-8	–	–	–	8	8
Groupe des 77	–	–	–	40	40
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	–	–	–	59	59
Autres groupes régionaux	–	–	–	5	5
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	_	_	_	10	10
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**306**	**306**

Groupe	Réunions avec services d'interprétation			Réunions sans services d'interprétation	
	Demandés	*Fournis*	*Non fournis*	*Demandés*	*Fournis*
Nairobi					
Groupe des États d'Afrique	6	6	–	11	11
Groupe des États d'Asie	–	–	–	5	5
Groupe des États de l'Asie et du Pacifique	–	–	–	8	8
Groupe des États d'Europe centrale et orientale	–	–	–	7	7
Groupe de coordination de l'Union européenne	–	–	–	7	7
Groupe des 77	–	–	–	8	8
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	5	5
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	5	4	1	7	7
Réunions de sous-comités	–	–	–	48	48
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	8	8
Total partiel	**11**	**10**	**1**	**114**	**114**
Total général, Mai 2003-avril 2004	**328**	**295**	**33**	**1 513**	**1 513**
Mai 2002- avril 2003	**290**	**267**	**23**	**1 593**	**1 593**
Juillet 2001-avril 2002	**249**	**243**	**6**	**1 009**	**1 009**

Annexe III

A. Demandes d'organisation de réunions pendant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale

1. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Lettre du Président du Comité, datée du 9 juin 2004

Comme vous le savez, dans sa résolution 58/18 du 3 décembre 2003, l'Assemblée générale a de nouveau prié le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien « de continuer à suivre l'évolution de la question de Palestine et de présenter un rapport et des suggestions soit à elle-même, soit au Conseil de sécurité, selon qu'il conviendrait », et a aussi prié le Secrétaire général « de continuer à fournir au Comité tous les moyens dont il a besoin pour s'acquitter de ses tâches ».

N'étant pas maître du déroulement des événements qu'il est chargé de suivre, le Comité peut être appelé à se réunir n'importe quand dans l'année, si la situation l'exige. Il estime, au vu de l'expérience, qu'il pourrait avoir besoin de se réunir environ trois fois au cours de la session de l'Assemblée générale. Ces séances s'ajouteraient à la réunion solennelle prévue pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui figure déjà dans le calendrier approuvé chaque année.

En ce qui concerne la documentation soumise à l'Assemblée générale, le Comité présente son rapport annuel (Supplément n° 35) au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ». Il adopte généralement son rapport chaque année au mois d'octobre, avant de le transmettre aux services de traduction et de reproduction.

Cela étant, je demande que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soit de nouveau autorisé à se réunir pendant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, selon les besoins, pour pouvoir s'acquitter de l'important mandat que celle-ci lui a confié.

2. Comité des relations avec le pays hôte

Lettre du Secrétaire du Comité, datée du 22 juin 2004

Comme les années précédentes, j'ai l'honneur de demander par la présente que le Comité des relations avec le pays hôte soit autorisé à se réunir durant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Cette demande est fondée sur le mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 2819 (XXVI) du 15 décembre 1971, qui autorise le Comité à se réunir périodiquement pendant l'année ou lorsque la nécessité s'en fait sentir. Depuis sa création en 1971, le Comité s'est toujours réuni durant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale afin, notamment, d'examiner les difficultés rencontrées par des délégations d'États Membres, et de mettre la dernière main au rapport annuel qu'il doit présenter à l'Assemblée.

Dans sa résolution 58/78 du 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre ses travaux conformément à sa résolution 2819 (XXVI), et de lui en rendre compte à sa cinquante-neuvième session. Compte tenu de la nature de

ces travaux et des besoins effectifs des années antérieures, on estime qu'il n'y a lieu de réserver des salles et des services de conférence que pour deux ou trois séances seulement.

3. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Mémorandum du Secrétaire du Groupe de travail, daté du 30 juin 2004

Dans la résolution 58/93 relative au Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, que l'Assemblée générale a adoptée lors de sa cinquante-huitième session, l'Assemblée a prié le Groupe de travail de poursuivre ses efforts, en coopération avec le Secrétaire général et le Commissaire général de l'Office, pour trouver une solution aux difficultés financières rencontrées par celui-ci.

Pour donner suite à cette demande, le Groupe de travail a besoin des données les plus récentes sur le budget de l'UNRWA, c'est-à-dire d'informations à jour sur le budget de l'exercice en cours et d'indications précises concernant les recettes nécessaires et les contributions prévues pour le prochain exercice. L'UNRWA n'a pas été en mesure de fournir ces informations au Groupe de travail suffisamment tôt pour que celui-ci les examine avant septembre/octobre 2004; or, sans ces éléments importants, le Groupe ne peut pas établir le rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée à sa cinquante-neuvième session.

Le Groupe de travail devant présenter son rapport actualisé avant la fin de la première quinzaine d'octobre, pour que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation et l'Assemblée générale puissent l'examiner, il ne dispose que d'un temps limité pour tenir les réunions nécessaires et rédiger ledit rapport.

Je vous serais obligé de bien vouloir appeler l'attention du Comité des conférences sur le fait que le Groupe de travail demande l'autorisation de se réunir pendant les premières semaines de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

4. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Lettre du Secrétaire du Conseil d'administration, datée du 23 juin 2004

Nous relevons que les dates proposées pour la deuxième session ordinaire de 2004 et les réunions correspondantes du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) au cours du dernier trimestre de 2004 coïncideront avec celles de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je crois comprendre que le Secrétariat est en mesure d'assurer pleinement les services de ces réunions, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'Assemblée générale.

Nous serions donc obligés au Comité des conférences de bien vouloir envisager favorablement la tenue de la deuxième session ordinaire du Conseil

d'administration du PNUD/FNUAP au cours de la période du 20 au 24 septembre 2004.

5. Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Lettre du Secrétaire du Conseil d'administration, datée du 23 juin 2004

Nous vous saurions gré de bien vouloir demander au Comité d'autoriser le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à se réunir du 13 au 17 septembre 2004, à titre de dérogation au paragraphe 7 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

La pratique du Conseil d'administration est de tenir trois sessions par an : a) une première session ordinaire en janvier; b) une session annuelle en juin; et c) une seconde session ordinaire en septembre. Il nous faut aussi garder à l'esprit que le calendrier de ces réunions doit être coordonné avec celui des sessions du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP.

Compte tenu des dates de la session annuelle et des délais nécessaires pour rédiger, traduire et distribuer les documents, la seconde session ordinaire ne peut se tenir avant septembre; elle ne peut non plus se tenir plus tard à cause de la session de l'Assemblée générale.

6. Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies

Mémorandum du Secrétaire de la Commission, daté du 30 juin 2004

Nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir demander au Comité des conférences d'approuver, à titre de dérogation au paragraphe 7 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, la tenue d'une réunion de la Commission du désarmement le mercredi 3 novembre 2004.

La tenue de la session d'organisation de la Commission au cours de la session de l'Assemblée générale se justifie tant par des raisons pratiques du point de vue politique que par des raisons tenant aux participants. La Première Commission et la Commission du désarmement s'occupent toutes deux de questions touchant le désarmement, et les États Membres participants sont représentés par les mêmes délégations, dont près de la moitié viennent de la Conférence du désarmement qui a son siège à Genève.

La participation des ambassadeurs s'occupant du désarmement aux travaux de la Première Commission donne une occasion exceptionnelle d'examiner et de résoudre non seulement les questions d'organisation, mais aussi les questions de fond qui requièrent une connaissance approfondie du mécanisme de désarmement international et des questions de fond y relatives.

7. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Lettre du Secrétaire du Comité, datée du 28 janvier 2004

La présente est une demande de dérogation au paragraphe 7 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, présentée au nom du Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Mahendran, afin de tenir une séance de travail d'un après-midi au

cours de la semaine où la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) examinera la question de Palestine, et où le Président du Comité spécial présentera son rapport.

La raison pour laquelle cette réunion est prévue à New York est que cela permettra aux membres du Comité d'examiner les travaux après le voyage effectué au Moyen-Orient en mai-juin 2004, afin d'établir les contacts utiles à ses travaux au moment où la Quatrième Commission se réunit pour examiner le rapport du Comité, et de procéder à un échange de vues sur les mesures à prendre dans les mois précédant ses consultations prévues à Genève en 2005 et le voyage sur le terrain qui s'ensuivra.

8. Reprise de la session du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Lettre datée du 24 août 2004, adressée par le Directeur de l'Institut

Le Statut de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) a été modifié en application de la résolution 2003/57 du Conseil économique et social en date du 24 juillet 2003, par laquelle il a été décidé de remplacer le Conseil d'administration de l'INSTRAW par un conseil exécutif. La nomination des membres du Conseil exécutif n'a cependant été achevée que récemment, le 23 juin 2004. Le Conseil exécutif a tenu sa première session le 27 juillet 2004, essentiellement pour régler certains points de procédure et élire ses membres.

À sa première session, le Conseil exécutif a jugé nécessaire de tenir une reprise de session afin d'examiner le plan de travail de l'Institut et son projet de budget, ainsi que d'autres questions institutionnelles importantes.

À cet égard, nous vous saurions gré de bien vouloir demander au Comité d'autoriser, à titre de dérogation au paragraphe 7 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, le Conseil exécutif de l'INSTRAW à reprendre sa session le 1er octobre 2004, avant l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'INSTRAW au titre du point 100 de l'ordre du jour provisoire, intitulé « Promotion de la femme ». Une seule séance est nécessaire à cette date, de 10 heures à 13 heures.

B. Informations statistiques

Le tableau ci-après porte sur les réunions, avec services d'interprétation, tenues au cours de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale par les organes mentionnés ci-dessus.

Organe	*Nombre de séances tenues*	*Nombre d'heures et de minutes perdues*		
		Séances ouvertes en retard	*Séances levées avant l'heure*	**Total des heures et des minutes perdues**
1. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	3	0,50	1,30	**2,20**
2. Comité des relations avec le pays hôte	3	0,50	5,20	**6,10**
3. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	2	0,20	3,15	**3,35**
4. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population	0	–	–	**–**
5. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	10	2,25	5,05	**7,30**
6. Commission du désarmement	1	0,20	2,00	**2,20**
7. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	0	–	–	**–**
8. Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	2	0,35	1,25	**2,00**